



Communauté de Communes de l'Île de Ré

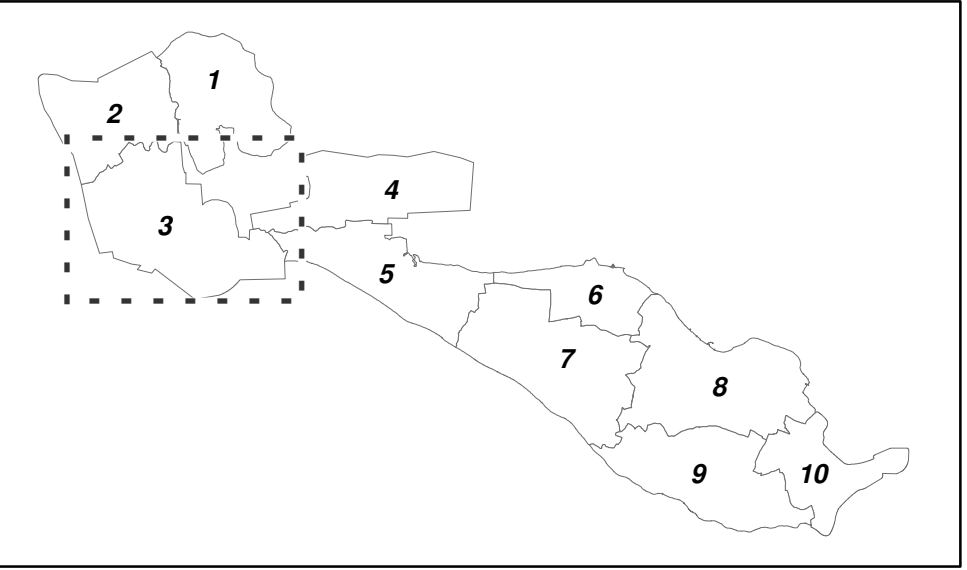
PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL

08 10 21
PREF 17

MODIFICATION N°1

Pièce n°3.2-2
Règlement graphique

Plan n°3 - Commune d'Ars-en-Ré



Echelle : 1:5 000

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil communautaire
en date du 30 septembre 2021

--- Limite de zone

Plan de Prévention des Risques Naturels

- Zone soumise au risque submersion
- Zone soumise au risque érosion
- Zone soumise au risque feux de forêt
- Zone soumise au risque submersion et feux de forêt
- Zone soumise au risque érosion et feux de forêt

Zones de présomption de prescription archéologique

- Zone A (Tous les dossiers)
- Zone B (Terrain supérieur à 500 m²)
- Zone C (Terrain supérieur à 2000 m²)

Zone urbaine (U)
Ua - Noyaux anciens des centres bourgs
Ub - Extensions denses et semi-denses (composent les sous-secteurs Ua1 et Ua2) des centres bourgs
Uc - Secteur de densité modérée en continuité du bourg
Ud - Secteur de densité modérée en discontinuité du bourg
Ue - Secteur d'activités portuaires
Uf - Secteur à vocation tertiaire (complexe hôtelier village-vacances)
Ug - Secteur à vocation tertiaire (complexe hôtelier village-vacances)
Uh - Secteur à vocation d'activités secondaires et tertiaires

Zone d'habitat (H)
HA - Secteur à urbanisation immédiate à vocation d'équipements d'intérêt collectif et de services publics
HB - Secteur à urbanisation immédiate à vocation d'habitat
HC - Secteur à urbanisation immédiate à vocation d'activités économiques
HD - Secteur à urbanisation différée à vocation d'habitat
HE - Secteur à urbanisation différée à vocation d'habitat
HF - Secteur à urbanisation différée à vocation d'habitat, après révision du PPR et après modification ou révision du PLU
HG - Secteur à urbanisation différée à vocation d'activités économiques après révision du PPR et après modification ou révision du PLU

Zone agricole (A)
AA - Secteur à vocation agricole
AB - Secteur à vocation agricole et conchylicole en espaces remarquables
AC - Secteur à vocation agricole et conchylicole
AD - Secteur à vocation agricole en espaces remarquables

Zone naturelle (N)
NA - Secteur naturel
NB - Secteur naturel autorisant le stationnement temporaire de caravanes
NC - Secteur naturel à vocation d'équipement d'intérêt collectif et de services publics
ND - Secteur naturel occupant les stations d'épuration
NE - Secteur naturel à vocation d'activités sportives
NF - Secteur naturel autorisant le stationnement de zones sensibles
NG - Secteur naturel à vocation d'équipement de sports et de loisirs
NH - Secteur naturel en espaces remarquables
NI - Secteur naturel à vocation tertiaire (complexe hôtelier village-vacances)
NJ - Secteur naturel à vocation tertiaire (complexe hôtelier village-vacances)
NK - Secteur naturel à vocation d'activités commerciales

LISTE DES ZONES DE PRESOMPTION DE PRESCRIPTIONS ARCHEOLOGIQUES
Zone A – Le Bourg d'Ars-en-Ré
Zone B – Combe à l'Eau, Pointe de Grignon
Zone C – Le Martray
Zone C – Petite Groie, Les Grandes Prises, Le Pré au Moine, Le Clos Jourdain